

KIBUNGO



563

u R.A.1950, III PARTIE.-

AT

NOTE JUSTIFICATIVE CONCERNANT LA PAGE 68.-

Il doit y avoir une erreur à la page 7 de la lettre d'instructions n°4189/R.A. du 20 novembre 1950 de Monsieur le Résident du Ruanda.

En effet:

- I.- Le total (x) du tableau c) de la page 57 =
ou bien total MOI employée dans le Territoire par les non indigènes (Administration + Missions + particuliers), sans distinction d'origine = 6.814.
ou bien total MOI employée dans le Territoire par les non indigènes et par les indigènes (ces derniers étant compris dans les employeurs "particuliers"), sans distinction d'origine = 9.118.
Or, le chiffre de la première colonne de la page 68, se rapportant à "la main d'œuvre émigrée" ne doit comprendre que les indigènes originaires du Territoire "employés sur place", soit: 4.510 si l'on ne considère que la MOI des non indigènes et 6.814 si l'on considère la MOI totale (c.à.d. en ajoutant aux 4.510 travailleurs au service des non indigènes, les 2.304 travailleurs au service d'indigènes).
- II.- Le total (y) du tableau n°2 de la page 64, soit 6.713, est bien le chiffre qui doit figurer à la 3e colonne de la page 68 (travailleurs originaires du Territoire - employés "à grande distance"), mais pas à la 2e colonne.
- III.- Le total (z) du tableau n°2 de la page 66, soit 6.613, ne correspond à aucun des chiffres à faire figurer à la page 68; il est du reste compris dans le chiffre 6.713 du tableau n°2 de la page 64 et ferait donc double emploi.
Par contre, je comprends le chiffre de la 2e colonne du tableau de la page 68 comme devant indiquer le nombre d'indigènes du Territoire employés hors du Territoire "à petite distance", soit: à l'intérieur du Ruanda.- (Les chiffres du R.A.1949 de la page 68 sont en concordance avec les chiffres du R.A.1950).

x

x

x

$X + Y + Z = A$, auraient donné 6.814 (ou 9.118) + 6.173 + 6.613 = 20.140, chiffres évidemment faux.

Kibungu, le 5 janvier 1951.
L'Administrateur de Territoire, ff.,
A. d'ARIANOFF,

RUANDA - URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

AT

Rapport Annuel 1950.

TROISIEME PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

~~CHAPITRE I.~~

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET MORAL DES INDIGENES.

CHAPITRE II.

INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

A. MISSIONS CHRETIENNES:

4. Effets de l'évangélisation sur les chefs et les sous-chefs.
Classement des Autorités Indigènes d'après leurs croyances:

	Catholiques		Protestants		Adventistes		Païens		Totaux
Chefs	6	6	-	-	-	-	-	-	6 6
Sous-chefs	60	61	5	4	-	-	2	1	67 66
taux	66	67	5	4	-	-	2	1	73 72

B. ISLAMISME.

a) Population musulmane fin 1949 et fin 1950.

	Fin 1949	Fin 1950	Fin 1950	1951
Asiatiques	119	125	125	147
Waswahili	427	320	320	548
Totaux	546	445	445	695

b) Population musulmane fin 1950

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Asiatiques	35	14	76	125
Waswahili	100	90	130	320
Totaux	135	104	206	445

pas encore fait

CHAPITRE III.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Deuxième
127

1° Ecole Musulmane:

Terri- toire	Localité	Renseignements moniteurs	Nbre élèves		Matièr. enseig.	Lgue vern.	Franc	Angl	Form. civ.
			Nbre éco- le	Garç. Filles					
Kibungu			n é a n t						

2° Ecole hindoue:

n é a n t

3° Ecole des Missions chrétiennes.

Populat. totale	Localités	centrales		rurales		Chapelles-écoles								
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles							
		Chr.	Autr.	Chr.	Autr.	Chr.	Autr.	Chr.	Autr.					
167.459	Gahini	110	136	96	74	154	407	60	178	15	90	12	33	
	Kiziguru	212	196	63	5	158	876	65	121	45	147	7	3	
	Nyarubuye	127	280	10	1	65	538	5	21	-	46	-	60	
	Rwamagana	323	208	476	54	765	1290	-	295	-	698	-	1309	
	Zaza	755	313	65	16	203	275	57	26	302	630	183	75	
Totaux		12.734	1527	1133	710	150	1345	3386	187	641	362	1611	202	1480

A ajouter une école normale à Zaza: 136 garçons. - Note: La plupart des chiffres figurant au rapport de l'année précédente étaient inexacts, par suite des réponses erronées fournies par les Missions.

4° Pourcentage d'illettrés.

1) Nombre total d'enfants âgés de 6 à 14 ans: 42.000

2) Pourcentage d'illettrés par rapport à la population totale: 30,2%

Dammia

TABLEAU STATISTIQUE DES BIBLIOTHEQUES POUR INDIGENES FONCTIONNANT
DANS LA PROVINCE.-

AT

Bibliothèques constituées par	Nombre de bibliothèques	Nombre I/ d'ouvrages 2/ d'abonnés	Observations
I- la Colonie	néant		I en voie de constitution
2- les missions:			
a) nationales	une (Zaza)	I/- 237 2/-161	
b) étrangères	néant	néant	
3- les privés et sociétés	néant		
T o t a u x	une	I/- 237 2/-161	

A2

TABLEAU STATISTIQUE DES CERCLES POUR INDIGENES.-

	Patronnés par			Nombre			
	Colonie	Missions	Particuliers				
	Nombre de	Nombre de	Nombre de	Total de			
	Cercles d'adhérents	Cercles d'adhérents	Cercles d'adhérents	Cercles d'adhérents			
Cercles d'études	néant (x)	2	70	néant	-	2	70
Cercles sportifs	néant(x)	4	187	I	164	5	351
Cercles récréatifs	néant	-	-	I	30	I	30
	-	6	257	2	194	8	451

(x) Un cercle de football en voie de formation.

Dauvau

FOYERS SOCIAUX - TABLEAU STATISTIQUE

PROVINCE de:

Localités.-	:Société Géorunda: :RWINKWAVU	:Mission :Catholi- :que : ZAZA	:Mission :Catholi- :que :RWAMAGANA	:Mission catho- :lique :KIZIGURU
Nombre de Foyers:	un	un		
Population féminine à desservir.	870	variable		
OUVROIRS-ATELIERS:				
Nombre:	I	I		
Nombre d'inscriptions	30	18		
Moyenne des présences.-	20	18		
CERCLES:				
a) de jeunesse:				
Nombre:	I		I	I
Nombre d'inscriptions	30		40	30
Moyenne des présences.	25		30	25
b) d'adultes lettrés.				
Nombre:				
Nombre d'inscriptions	n é a n t	n é a n t		
Moyenne des présences.				
d'adultes illettrés:				
Nombre:				
Nombre d'inscriptions				
Moyenne des présences.				
d) de formation des cadres pour les oeuvres sociales:				
Nombre:				
Nombre d'inscriptions				
Moyenne des présences.				
OEUVRES d'EPARGNE:				
Nombre montants épargnés	néant	néant		

CHAPITRE V.

PREMIERE SECTION.

PROTECTION DU TRAVAIL.

A. - Dans les Chefferies.

- a) Les seules prestations encore prévues par la législation sont:
 - 1) les prestations agricoles - dans l'intérêt direct des indigènes.
 - 2) les prestations de portage - qui touchent une partie minime de la population. *(immigrants)*
- b) Les prestations coutumières (en vivres et en travail) sont rachetées uniformément par tous les assujettis, sous forme de quotités additionnelles à l'impôt.
- c) Les prestations routières d'entretien public, sont rachetées par tous, de la même façon. - Le produit des rachats est utilisé en rémunération des travailleurs (plus ou moins réguliers suivant l'importance des tronçons routiers à entretenir).
- d) La main d'oeuvre des Missions, quoique peu stable dans sa masse, tend à se laisser contracter de plus en plus, à des conditions optima pour les deux parties. - Augmentation de journaliers par suite d'importantes constructions en cours.
 - * La main d'oeuvre des colons - numériquement faible - se compose principalement de journaliers. Il en est de même de la main d'oeuvre commerciale: aléatoirement rémunérée et peu productive. Enfin, la main d'oeuvre employée par les indigènes est de plus en plus nombreuse; elle est généralement "journalière", mais tend progressivement à se stabiliser, par la voie de contrats enregistrés devant les Tribunaux Indigènes. *Elle compte 2304 unités*
- e) La nouvelle législation sur les accidents de travail offre des garanties nouvelles pour toutes les catégories de travailleurs indigènes.

~~Il y a eu une augmentation de la main d'oeuvre indigène...~~
~~...qui a permis de faire face aux besoins de l'Etat...~~

B. Au service des Entreprises Européennes.

I. La main d'oeuvre employée à l'intérieur du pays.

a) Main d'oeuvre employée de manière permanente, dénombrée en H.A.

Années	:Total des :H.A.V.	Travailleurs au service de						:Total des :Trav.	:% :	:% marié :ac.par :femme
		:Indust.	:Agric.	:Commerc.	:Miss.	:Adminis.	:Div.			
1950	:36.691	:2.805	:180	:191	:591	:562	:35	:4.364	:11,9	:80%
1949	:37.083	:2.869	:284	:434	:427	:590	:35	:4.639	:12,5	:80%

b) Main d'oeuvre employée de manière non permanente, dénombrée en H.A.

Années	:H.A.V.	Travailleurs au service de			:Total des :trav.	:% trav.par :rapport à :H.A.V.
		:Administ.	: Missions	: Particuliers.		
1950	:36.691	:500	:551	:1.399	:2.450	:6,7
1949	:37.083	:220	:82	:1.464	:1.766	:4,7

Note: Dans le chiffre de 2.450 travailleurs non permanents ne sont pas compris les 2.307 travailleurs non permanents utilisés par les indigènes.

Territoire de Kibungu.

c) Main d'oeuvre permanente et non permanente, dénombrée en H.A.

Années	: Total : des : H.A.V.	: Travailleurs au service de			: Total : des : travail.	: % travailleurs : par rapport : à H.A.V.
		: Adminis.	: Missions	: Particuliers		
1950	: 36.691	: 1.062	: 1.142	: 4.610	: 6.814	: 18,6
1949	: 37.083	: 810	: 509	: 5.086	: 6.405	: 17,2

(x) + 2.304 travailleurs au service d'indigènes.

d) Main d'oeuvre permanente et non permanente au 1^{er} septembre 1950!

Année	: Total : des : H.A.V.	: Travailleurs au service de			: Total : des : travail.	: % travailleurs : par rapport à : H.A.V.
		: Administr.	: Missions	: Particuliers		
1950	: 36.691	: 1.062	: 1.000	: 4.500	: 6.562	: 17,9
						: 18,7

e) Statistique de la main d'oeuvre permanente et non permanente au cours des 4 dernières années.

Travailleurs	: 1947	: 1948	: 1949	: 1950
Permanents	: 1.870	: 3.375	: 4.639	: 4.364
Non permanents	: 1.288	: 1.452	: 1.766	: 2.450 (+ 2-304)/x/
Totaux	: 3.158	: 4.827	: 6.405	: 6.814

f) Statistique du portage au cours des quatres dernières années.

Journées de portage				HOMMES - année			
1947	1948	1949	1950	1947	1948	1949	1950
5.060	2.124	10.170	8.500	11,6	17	34,9	28

g) Répartition des hommes années qui furent affectés au portage en 1950.

Hommes années au service de		
Administration	Missions	Particuliers
28	20	

AT

Considérations générales sur la main d'oeuvre au service des entreprises européennes, employée à l'intérieur du pays.

1° Main d'oeuvre permanente.

- a) Géoruanda: De 2609 contractés en 1949, la main d'oeuvre contractée de la Société Géoruanda est descendue à 2289 contractés.

La différence s'explique par l'élimination massive de travailleurs barundi, dont le nombre passe de 940 en 1949 à 512 en 1950. *(et nécessairement inturi)*

Par contre le nombre des contractés banyarwanda (principalement originaires du Territoire) monte de 1562 en 1949 à 1617 en 1950.

- b) Autres entreprises: Légère diminution de la MOI.

2° Main d'oeuvre non permanente.

- a) Augmentation des travailleurs non permanents par suite de constructions de plus en plus développées, tant par l'Etat que les C.A.C. que par les Missions et les Commerçants.
- b) Journées de portage: inférieures à celles de l'année passée, mais encore importantes par suite de transports de matériaux de constructions et d'itinérance du personnel public.

3° Voir autres considérations, ci-dessus, à la page 55.

Territoire de Kibungu. 47

SALAIRES PAYES DANS LES DIVERS CENTRES D'EMPLOI EN 1950.-

Concerne le Territoire de KIGALI.

TRAVAIL DANS LES MINES.

1° Main d'oeuvre employée dans les mines fin 1950.-

Travailleurs	Géoruanda	Minétain	Pirotte	Totaux
Permanents	2.289	121	50	2460
Non permanents	860	124	-	984
Totaux	3.149	245	50	3444

2° Conditions de travail

a) Salaires.

	Géoruanda	Minétain	Pirotte
<u>Salaire journalier</u> Travail ordinaire	3,5 - 7 frs.	3,5 frs.	4 - 7 frs.
Travail prospection	3,5 - 7 "	3,5 "	4 - 7 "
Spécialistes	7 - 50 "	4 - 20 "	10 - 20 "
Primes de régularité	8 frs par mois	-	-
Primes de rendement	8 à 200 frs mois	10 frs par tache supplé- mentaire	-
Primes diverses	-	-	-

b) Rations. Types de rations fournies.
 I. Ration pour travailleurs.

Composition	Quantités	
	Géoruanda	Minétain
Farine de manioc	3.000 gr.	3.000 gr.
Haricots - pois	3.500 "	3.500 "
Pommes de terre-patates douces	-	-
Huile de palme ou beurre	410 gr.	400 gr.
Sel	105 "	105 "
Viande	500 "	1.120 "
Poissons	1.000 "	-
Vivres frais	-	-
Bois de chauffage	-	-
Equivalence en argent de la ration complète	-	-
Equivalence en argent de la ration complémentaire	-	-

2. Ration pour femme : Ration homme pour viande; I/2 ration homme
 et poisson, I/2 ration homme pour le reste.
3. Ration pour enfant : I/4 ration homme : I/4 ration homme

A.T.

2e SECTION.

LA MAIN D'OEUVRE EMIGREE.

a) Importance de la MOI ruandaise en permanence hors du Ruanda.

TABLEAU n°1 - RECRUTEMENT EFFECTUES EN 1950.

Destination	Organismes recruteurs	Nombre recrutés	% de travailleurs recrutés partis avec leurs femmes
Congo - Belge	-	-	-
Territoires Britanniques	-	-	-

Note: Environ 1213 H.A.V. se sont expatriés au cours de cette année, sans esprit de retour, dans les Territoires Britanniques limitrophes (Tanganyka et Uganda).

TABLEAU n°2 : - TRAVAILLEURS BANYARWANDA EN SERVICE AU CONGO BELGE ET DANS LES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU 31 DECEMBRE 1950.-

Destination	Employeur	Nombre travailleurs
Congo - Belge	?	100 + 5 = 105
Territoires Britanniques	?	6.613 4908
Total Général	-	6.713 4213

b) Exode saisonnier vers les Territoires Britanniques.

Tableau I. : - Travailleurs émigrés au cours des cinq dernières années.

Chefferies	1946	1947	1948	1949	1950	1951
Gihunya	3.936	4.498	910	2.482	1.217	1538
Mirenge	585	742	461	177	449	
Migongo	1.421	1.630	667	338	423	1325
Buganza-Sud	200	563	114	142	420	217
Buganza-Nord	63	204	35	35	350	96
Buganza-Ouest	120	191	92	17	503	48
Mubari	100	50	50	185	104	35
Totaux	6.425	7.878	2.279	5.191	3.466	1325

Commentaires: Sur les ³²⁵3466 H.A.V.émigrés en 1950, ⁵⁰⁵1.213 peuvent être considérés comme émigrés sans esprit de retour. Les autres sont rentrés au pays. *ne sont pas rentrés au pays*

Or en 1949, seulement 207 H.A.V.n'étaient pas rentrés sur les 5.191 émigrés. On doit chercher l'explication du ~~nouveau~~ état de choses dans l'augmentation des départs définitifs des petits éleveurs de bétail au Nkole et au Karagwe (voir R.A., 2e partie, page 34, 2°).

En 1949, seulement 207 H.A.V. n'étaient pas rentrés sur les 5.191 émigrés. On doit chercher l'explication du nouveau état de choses dans l'augmentation des départs définitifs des petits éleveurs de bétail au Nkole et au Karagwe (voir R.A., 2e partie, page 34, 2°).

TABLEAU n°2:- TRAVAILLEURS EMIGRES RESIDANTS A L'ETRANGER
AU 31 DECEMBRE DE CHACUNE des 5 DERNIERES
ANNEES.

Chefferies	1946	1947	1948	1949	1950
Gihunya	1.818	1.902	2.093	3.658	3.754
Mirenge	483	416	743	395	645
Migongo	2.034	1.850	1.471	790	1.012
Buganza-Sud	1.087	330	374	345	580
Buganza-Ouest	330	120	300	38	276
Buganza-Nord	561	145	60	69	229
Mubari	131	5	28	105	117
T o t a u x	6.444	4.768	5.269	5.400	6.613

~~4951~~ 1951
 Gih. 5454 4634
 Mig. 1892 1169
 B.S. 1425 635
 B.O. 298 293
 B.N. 82 214
 Mub. 187 124

 108

c) Protection des émigrants et travailleurs recrutés pour l'extérieur du R.U.

Existence de cinq camps en matériaux provisoires le long des pistes et routes menant aux Territoires Britanniques. *mais*
Un camp en matériaux définitifs, entrepris sur fonds des C.A.C. en 1949 à Matongo - Mutenderi (Gihunya) a été terminé en 1950.

d) Contrôle des émigrants.

- a) Les sous-chefs tiennent note des noms des émigrants, avec la date du départ et du retour. La législation sur les passeports de mutation a été appliquée à ces indigènes.
- b) Feuilles de route pour émigrants délivrées en 1950: voir Kakitumba.
- c) Passeports de sortie délivrés à la frontière: voir Kakitumba.
- d) Nombre d'indigènes condamnés pour émigration illicite en 1950: néant.
- e) Nombre d'indigènes condamnés sur la base de l'Art. II de l'O.L. 137/A.I.M.O. (passeport de mutation): 37. *avant*

3e SECTION.

LA MAIN D'OEUVRE EMIGREE EN GENERAL.

a) Tableau de la répartition de la main d'oeuvre (originnaire du Territoire) en fin 1950.

Nombre de travailleurs employés.

Sur place	A petite distance	A grande distance	Totaux
6.814 (1) 6838	226 (2) 5.13	6.713 (3) 5.213 151	13.753 14.244

Commentaires:(I) Sur les 6.814 H.A.V. du Territoire employés dans le Territoire
 2060 sont travailleurs permanents
 2450 sont employés comme journaliers par des non indigènes
 2304 sont employés comme journaliers par des indigènes.
 (Le chiffre des H.A.V. du Territoire employés dans le Territoire correspond, par hasard, au total des travailleurs employés dans le Territoire par les entreprises non indigènes), tel que figurant au tableau c) de la page 57).

- (2) Il s'agit d'H.A.V. du Territoire employés en permanence hors du Territoire, au Ruanda. *en service au C.R. et dans le Territoire (tableau II page 64)*
- (3) Il s'agit d'H.A.V. du Territoire employés hors du Ruanda (voir tableau n°2, page 64). *émigrés (tableau II page 66)*

Territoire de Kibungu.

b) Tableau récapitulatif du travail en 1950.

		Nombre de travailleurs employés								
Années	H.A.V.	A l'intérieur du pays			Hors du pays			Totaux	%	
		Perman.	N.perm.	Porteurs	Totaux	C.B.	Autres			Totaux
I950	36.691	4.364	2.450	28	6.842	100	6.613	6.713	13.555	37
I949	37.083	4.639	1.766	34,9	6.439,9	-	5.398	5.398	11.837,9	32,2

(x) du tableau a) p.56
 (xx) du tableau f) p.56
 (xxx) du tableau n°2 p.64
 (xxxx) " " " " p.67

c) Tableau récapitulatif du travail en 1950 (indigènes originaires du Territoire, porteurs non compris)

		Nombre de travailleurs employés					
Années	H.A.V.	A l'intérieur du pays		Hors du pays		Totaux	%
		Totaux	% Femmes	Totaux	% Femmes		
I950	36.691	6.814	80%	6.713	30%	14.051	39
I949	37.083	6.405	80%	5.398	5%	11.803	45,7%

CHAPITRE VI.

REGIME DES ARMES ET DES MUNITIONS, DE L'ALCOOL ET DES STUPEFIANTS.

I. ARMES ET MUNITIONS.

I. Armes existant au 31 décembre 1950.

	: Fusils ou carab. rayées	: Pistolets ou revolvers	: Fusils ou carab. à canon lisse	: Total
	: 60	: 3	: 27	: 90

2. Armes enregistrées au cours de l'année.

- a) Fusils ou carabines rayées : 7
- b) Pistolets ou revolvers : 1
- c) Fusils ou carabines à canon lisse : 1

	de l'étranger :		Total
	d'autr. terr. :		
3. Munitions importées pendant l'année :			
a) calibre 22	: 2.300	: 19.500	: 21.800
b) calibre 12	: -	: 1.200	: 1.200
c) calibre 16	: -	: 100	: 100
d) calibre 9,3	: -	: 100	: 100
e) calibre 410	: 1.600	: 700	: 1.700
f) calibre 500	: -	: -	: -
g) calibre 10,75	: -	: -	: -
h) calibre 6 mm.	: -	: 100	: 100

Rubens

Territoire de Kibungu.

II. STATISTIQUE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
CONSOMMEES DURANT L'ANNEE 1950.-

Bière	Vins - 15°	Vins + 15°	Alcools
750 caisses: de 48 bouteilles	3.500 l	650 l	2.300 l

STATISTIQUE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
EN EXISTENCE DANS LES MAGASINS AU 31 DECEMBRE.

30 caisses	120 l	60 l	15
------------	-------	------	----

60 12

NOMBRE D'INFRACTIONS CONSTATEES.

9 infractions à l'O.L.395/Fin.Dou.du 26.I2.1942:

Jug. n°19 : 2 mois S.P.P., 21 frs. ou 4 j.C.P.C., 7500 réparation civile.

Jug. n°20 : 2 mois S.P.P., 21 frs. ou 4 j.C.P.C., 7500 réparation civile.

Jug. n°21 : 2 mois S.P.P., 21 frs. ou 4 j.C.P.C., 7500 réparation civile.

Jug. n°22 : 2 mois S.P.P., 21 frs. ou 4 j.C.P.C., 7500 répartition civile.

P.V. n°34 : Amende Transactionnelle, 500 frs.

P.V. n°49 : " " , 500 " .

P.V. n°58 : " " , 200 " .

P.V. n°62 : " " , 100 " .

P.V. n°63 : " " , 100 " .